

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise



PIA  
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADAPTATION  
— TOGO —  
www.pia-togo.com



Site web: [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

Prix: 300Fcf

Journal des entrepreneurs

# ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



Secteur maritime au Togo

Page 3

## Rapport de la Banque mondiale

# LA PRODUCTION AQUACOLE EN HAUSSE

L'intégration commerciale peut-elle changer la donne en Afrique ?

Une nouvelle étude de la Banque mondiale montre que l'accord conclu ...

Page 2

## Economie ouest africaine

La BOAD s'engage pour la stabilisation et le développement au Burkina Faso

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat du Burkina Faso le Capitaine Ibrahim ....

Page 4

## Tourisme

Le projet de valorisation du site de Koutammakou au coeur d'un atelier

Le développement et la promotion du secteur touristique inscrit dans la feuille de ...

Page 7



Coopération économique

## Elizabeth Fitzsimmons a échangé avec la ministre Rose Mivedor

Page 4



# 1 Million

Pour toi chaque jour

Souscrits à ton forfait à partir de 300F

\*909#

Souscrits à un forfait 3G d'1er mai, 1er, 10, ou 15 à partir de 300F pour être éligible au tirage au sort. Promo valable du 7 Décembre 2022 au 8 Février 2023. Service Client: 888.

Avancer. Pour vous. Pour tous. [togocom.tg](http://togocom.tg)



## Rapport de la Banque mondiale

## L'intégration commerciale peut-elle changer la donne en Afrique ?

Une nouvelle étude de la Banque mondiale montre que l'accord conclu entre 54 pays pourrait attirer davantage d'investissements directs étrangers, donc en démultiplier les bénéfices.

Imaginons qu'une grande entreprise textile africaine souhaite construire une nouvelle usine dans un pays voisin dans le but de se doter d'une chaîne de production régionale. Elle se heurtera sans doute pendant des mois à une avalanche de paperasse fastidieuse pour obtenir les autorisations nécessaires et l'agrément indispensable aux investisseurs. Les restrictions sur les visas peuvent compliquer la venue de spécialistes pour former le personnel local, tandis que d'autres employés risquent même ne pas être autorisés à travailler parce que leurs diplômes professionnels ne sont pas reconnus. Et même une fois l'usine opérationnelle, les expéditions de ses produits se trouveront souvent retardées aux postes-frontières, en raison de formalités redondantes et d'innombrables inspections successives. Ce ne sont là que quelques exemples des difficultés rencontrées par les entreprises qui cherchent à investir et à commercer dans un autre pays africain. Rien d'étonnant donc que les frontières sur ce continent soient parmi les plus restrictives au monde, ce qui explique la faiblesse relative des échanges et des investissements intra-africains. Partout dans le monde, le commerce et les investissements ont été les principaux moteurs de la croissance des économies en développement et ont permis à des centaines de millions de personnes d'échapper à la pauvreté. Cependant, le fractionnement de son marché intérieur a empêché l'Afrique de s'inscrire pleinement dans ce mouvement. La finalité de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est précisément de changer la donne. Pour la première fois, l'accord conclu entre 54 pays représentant une population totale de

1,3 milliard d'habitants et un PIB de 3 400 milliards de dollars devrait créer un marché unique à l'échelle du continent. Des échanges et des investissements plus faciles et une concurrence plus vive permettraient ainsi à l'Afrique de gagner en attractivité aux yeux des acteurs des chaînes de valeur régionales et des investisseurs. Selon une étude de la Banque mondiale, cet accord a le potentiel de générer des avantages économiques et sociaux importants, sous forme d'une croissance économique plus rapide, de revenus plus élevés et d'une réduction de la pauvreté. Il aiderait l'Afrique à diversifier et industrialiser son économie, et à être moins dépendante de l'exportation d'un petit nombre de produits de base tels que le cuivre, le pétrole et le café. Les femmes et les travailleurs qualifiés en seraient parmi les premiers bénéficiaires, avec néanmoins des variations selon les pays. Mais beaucoup dépendra de la réussite des négociations et de la mise en œuvre de l'intégralité des objectifs les plus ambitieux de l'accord. La concrétisation effective des engagements de la ZLECAf sur le terrain doit devenir une priorité pour les signataires de l'accord et il faudra pour cela une volonté et une impulsion politiques. La première phase de l'accord, entrée en vigueur en janvier 2021, éliminera progressivement les droits de douane sur 90 % des marchandises et réduira les obstacles au commerce des services. À elle seule, cette mesure permettrait de développer les échanges et d'augmenter le revenu réel de 7 % d'ici à 2035, réduisant ainsi le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté de 40 millions pour atteindre 277 millions, d'après un rapport de la Banque mondiale publié en 2020 (a). Environ deux tiers des 450 mil-

liards de dollars de revenus supplémentaires potentiels résulteraient de la suppression des longs délais aux frontières et de la baisse des coûts commerciaux, ce qui permettrait aux entreprises africaines d'intégrer plus facilement les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales. Une étude publiée récemment examine deux scénarios pour montrer que les avantages pourraient être encore plus importants si l'on considère non seulement les retombées de la libéralisation des échanges, mais aussi celles liées à la hausse des investissements et à une plus grande intégration commerciale qui, au-delà des questions frontalières, s'attache à lever les barrières à l'investissement et les obstacles internes. Le premier scénario rend compte des investissements directs étrangers (IDE) supplémentaires que la ZLECAf devrait attirer, en provenance d'Afrique et d'autres parties du monde. Les IDE sont essentiels, car ils apportent des capitaux, des technologies et des compétences. En outre, s'ils sont associés aux investissements économiques africains à se diversifier dans de nouveaux secteurs de l'agroalimentaire, de l'industrie manufacturière et des services pour les marchés nationaux, intra-africains et extra-africains. Selon ce scénario, le revenu réel pourrait encore augmenter pour atteindre environ 8 % en 2035 (506 milliards de dollars), et le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté diminuerait de 45 millions. Le deuxième scénario évalue l'impact — si l'accord est élargi comme prévu — de l'harmonisation des politiques en matière d'investissement, de concurrence, de commerce électronique et de droits de propriété intellectuelle. Une intégration plus poussée dans ces domaines permet-

trait de créer des marchés équitables et performants, d'améliorer la compétitivité et d'attirer encore plus d'IDE en limitant les risques liés aux changements de réglementation et de politique. Ce scénario permettrait de générer des augmentations de revenus de 9 % d'ici 2035 (571 milliards de dollars) et de réduire de 50 millions le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (soit une baisse de 16 % par rapport au taux d'extrême pauvreté prévu en 2035 sans la ZLECAf). La mise en œuvre de l'accord se heurte toutefois à plusieurs difficultés. Le secteur privé africain, notamment les PME qui pourraient bénéficier de la zone de libre-échange, doit mieux maîtriser les différentes dispositions de l'accord pour savoir comment celles-ci — par exemple la libéralisation du commerce des services — peuvent être mises à profit pour développer leurs activités. C'est ce qui s'est produit en Amérique centrale où le secteur privé s'est organisé dans le cadre du Système d'intégration centraméricain, une fédération de chambres et d'associations d'exportateurs qui assure un suivi régulier de la mise en œuvre des engagements commerciaux. Les entreprises africaines devraient aussi considérer les possibilités nouvelles, et non se contenter de réagir par peur de la concurrence des importations. Outre les ministères du Commerce impliqués dans les négociations, d'autres agences gouvernementales de chaque pays devraient également se familiariser avec la ZLECAf et comprendre le rôle clé qu'elles pourraient être appelées à jouer dans sa mise en œuvre sur le terrain. Il est primordial de s'attaquer aux barrières non tarifaires et aux obstacles qui entravent le passage transfrontalier des marchandises. Il en va de même

**ECO & FINANCES**  
 Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières  
 Email : ecofinances.infos@gmail.com  
 Site web : www.ecoetfinances.com  
 REC N° 0643/01/08/2022/HAAC  
 Édité par L'agence de Presse ECO & FINANCES  
 N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054  
 Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'ecole cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

**Directeur de publication**

Komlan KPATIDE  
00228 90 05 05 08

**Rédacteur en chef**

Bernard D. AFAWOUBO  
00228 90 90 49 83

**Chef d'édition**

Eyram AKAKPO  
00228 93 64 07 85

**Rédacteurs**

Keziah KPATIDE  
SALLAH Patience  
Yves ATCHANOUVI  
Kodji GATOR JOE

**Direction commerciale**

00228 97 25 84 84

**Graphistes**

FOLIKOUE ATA K. Achille  
DOS REIS A. Marie Goretti

**Imprimerie**

TOGO V.SPRINTS  
Tirage: 3000

de la levée des restrictions au commerce des services, chaque pays appliquant aujourd'hui sa propre réglementation dans des secteurs tels que la logistique et le transport, les services financiers, le tourisme et les communications. La signature de l'accord n'est donc qu'une première étape. Il faudra aller beaucoup plus loin pour recueillir tous les bénéfices potentiels de la ZLECAf en matière de commerce, d'investissement et d'emploi. Les nations africaines devront soutenir le travail du secrétariat permanent chargé d'administrer l'accord, basé à Accra, au Ghana. Les lois et réglementations nationales devront être harmonisées avec les modalités de l'accord sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, la concurrence et le commerce numérique. Et pour résoudre les problèmes structurels qu'ils connaissent de longue date, les pays africains devront également : encourager la libéralisation progressive du commerce transfrontalier et des po-

litiques d'investissement, conformément aux dispositions de l'accord, afin de jeter les bases des chaînes de valeur régionales en Afrique ; rationaliser les procédures douanières et frontalières et moderniser les infrastructures afin de réduire les longs délais qui ralentissent les mouvements transfrontières des marchandises et renchérissement les coûts commerciaux, et mettre sur pied des plateformes logistiques efficaces ; renforcer le commerce transfrontalier et l'investissement dans les services, en facilitant le commerce des services numériques, en supprimant les restrictions en matière d'IDE et en libéralisant la circulation des travailleurs. Il appartient maintenant aux États membres et à leurs champions de prendre l'initiative, en collaboration avec le secteur privé et la société civile, pour faire en sorte que la promesse de la ZLECAf puisse enfin changer la donne en Afrique, pour le plus grand bien de ses habitants.

## Secteur maritime au Togo

## La production aquacole en hausse

Les chiffres de la production aquacole, ont augmenté de manière significative, passant de 730 tonnes en 2020 à 1151 tonnes en 2022 au Togo. Cette augmentation est le fruit des investissements conséquents du pays pour soutenir l'aquaculture.

● Bernard AFAWOUBO

Au Togo, les autorités ont vite compris qu'il faut renforcer les capacités des aquaculteurs, développer la production et les exportations de produits de la mer, et soutenir la croissance économique du pays puisque l'aquaculture peut améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des plus déshérités parce qu'elle permet d'augmenter le stock de produits de la mer bon marché et nutritifs. C'est l'occasion de développer les pratiques de la pisciculture et de conchyliculture. Ainsi, des investissements conséquents pour soutenir l'aquaculture dans le pays, notamment en accompagnant les aquaculteurs avec des technologies avancées et en fournissant des équipements tels que des barques motorisées, des cages flottantes et des provendes ont été fait. Entre 2020 et 2022, il y'a eu l'acquisition de 6 barques en fibre de verre



motorisées ; montage et installation de 60 cages flottantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement de l'aquaculture au Togo ; l'acquisition de 2.400.000 alevins au profit des aquaculteurs du lac Nangbéto et de la région du septentrionale ; l'acquisition de 15 tonnes de provendes au profit des aquaculteurs du lac Nangbéto et de la région du septentrionale et l'appui technique aux promoteurs bénéficiaires

du lac de Nangbéto. Ces investissements ont permis d'augmenter de manière significative les chiffres de la production aquacole qui sont passés de 730 tonnes en 2020 à 1151 tonnes en 2022. Selon Edem Kokou Tengue, ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, cette croissance rapide de la production aquacole est un indicateur clair du succès de la stratégie de l'État pour soutenir

l'aquaculture au Togo et offre des opportunités économiques et de développement pour les aquaculteurs et les communautés locales. Le gouvernement togolais à travers le ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière continuera d'investir dans l'aquaculture pour renforcer les capacités des aquaculteurs, développer la production et les exportations de produits de la mer, et

soutenir la croissance économique du pays.

Selon la Banque mondiale en 2030, les deux tiers des produits de la mer consommés dans le monde seront issus de l'aquaculture. Telle est la conclusion du rapport Fish to 2030: Prospects for Fisheries and Aquaculture, qui constate que les pêches de capture sauvages ayant pratiquement atteint leurs limites, seule l'aquaculture pourra satisfaire

notre appétit grandissant pour ce type d'aliments. Selon les prévisions de ce rapport, la moitié des poissons produits dans le monde en 2030 (qu'ils soient destinés à la consommation et à des utilisations industrielles, comme la farine de poisson) proviendront de l'aquaculture. Plus précisément, 62 % des produits de la mer qui finiront dans nos assiettes proviendront de fermes aquicoles, lesquelles développeront leurs capacités de production pour satisfaire une demande croissante, surtout en Asie où près de 70 % des poissons seront consommés. En Chine, la classe moyenne émergente devrait représenter en 2030 un segment particulièrement important. Grâce à des investissements accrus dans l'aquaculture, ce pays assurera 37 % de la production mondiale et représentera 38 % de la consommation.

## Opérationnalisation des mécanismes nationaux d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO

## Des acteurs planifient les activités à mener

Des directeurs des centres nationaux du Système d'alerte précoce des risques sécuritaires de la CEDEAO (ECOWARN en anglais) sont en retraite du 8 au 10 février à Lomé. Des représentants des pays dont les centres ne sont pas encore opérationnels prennent part aussi à cette rencontre.

Cette retraite est initiée par la Commission de la CEDEAO à travers la direction de l'alerte précoce. Elle est destinée à la planification et à la coordination des activités à mettre en œuvre en vue de l'opérationnalisation des mécanismes nationaux d'alerte précoce et de réponse. Cette rencontre constitue, entre autres, un cadre de discussions des stratégies de renforcement de la collaboration avec les organisations partenaires au niveau national, de la méthode devant permettre de renforcer les liens entre les centres nationaux et les mécanismes régionaux et

continentaux. Elle permettra également aux participants de définir un canevas pour le renforcement des capacités thématiques des centres nationaux. Les participants vont échanger aussi sur les perspectives pour actualiser l'essence du mécanisme d'alerte précoce des risques sécuritaires de la CEDEAO et l'institutionnalisation des séances d'information ciblant les parties prenantes spécifiques (conseil statutaire, conseil des sages, médiateur). Ils vont également identifier les programmes prioritaires des centres nationaux pour la période

2023-2024 puis débattre du renforcement de la capacité d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO. Le ministre togolais de la Sécurité et de la Protection civile, Col Yark Damehame a signifié que la mise en œuvre des mécanismes nationaux d'alerte précoce et de réponse va contribuer à franchir les obstacles qui entravent la marche de la communauté ouest africaine vers le développement et la stabilité. Il a demandé à l'assistance de faire des propositions concrètes pour aider à combler le fossé entre l'alerte et la réponse. ECOWARN, un sys-

tème d'alerte précoce et de réponse des risques sécuritaires

La vice-présidente de la Commission de la CEDEAO, Mme Damtien Tchintchibidja a fait savoir que le système ECOWARN a été mis en place pour changer la situation d'insécurité dans l'espace communautaire. Elle a indiqué qu'entre 2018 et 2022, ce système a enregistré 44.095 rapports d'incidents majeurs soumis pas les moniteurs-terrain. Ces incidents, poursuit-elle, ont entraîné 71.149 pertes en vies humaines dans les diffé-

rents pays de la CEDEAO. Le système national d'alerte précoce et de réponse aux risques sécuritaires de la CEDEAO (ECOWARN) est une initiative des Chefs d'État, prise le 14 juillet 2014 à Accra, lors de la 45e session ordinaire de la CEDEAO. Ce dispositif de prévention vise à mettre à la disposition des gouvernements, des rapports sur les tendances et les incidents relatifs à la sécurité humaine, ainsi que des options de réponse dans les États membres de la CEDEAO. Ce système est passé d'une couverture étatique à une couverture

thématique. Les cinq thématiques prises en compte par ce système sont : la sécurité, crime et criminalité, environnement, gouvernance et santé. ECOWARN est constitué d'un réseau de 77 moniteurs-terrain chargés de collecter des données et de soumettre des rapports élaborés sur la base de 56 indicateurs prédéfinis.

A T O P / B V / S E D

## Coopération économique

**Elizabeth Fitzsimmons a échangé avec la ministre Rose Mivedor**

La ministre de la Promotion de l'investissement Rose Mivedor, a reçu en audience le 1er février 2023 à Lomé, l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis au Togo, Elizabeth Fitzsimmons.

● Eyram AKAKPO



Les échanges entre la diplomate et la ministre ont essentiellement porté sur le climat des affaires et l'attraction des investissements américains au Togo. Cette rencontre a permis aux deux personnalités entourées de leurs collaborateurs d'échanger sur le niveau de coopération entre le Togo et les Etats-Unis en matière de promotion et d'attraction des investissements, les réformes réalisées par le Togo puis d'évoquer les pistes d'actions à mener de façon concertée en vue d'attirer des hommes d'affaires américains au Togo. La ministre Rose Mivedor a invité la représentante de Washington à faciliter la mise en

contact avec les organisations d'hommes d'affaires et chefs d'entreprises américains pour leur faire découvrir le Togo et promouvoir la destination Togo. le 13 mai 2022, lors d'une rencontre avec la Cheffe du gouvernement Victoire Tomegah Dogbé, la diplomate américaine avait indiqué qu'elle était « très heureuse d'avoir eu l'opportunité d'échanger avec Mme le Premier ministre. Nous avons discuté des opportunités pour augmenter les connexions entre les Etats-Unis d'Amérique et la République Togolaise. Je suis sûre qu'à l'avenir, il faut augmenter ces connexions pour soutenir la croissance économique inclusive.»

Les Etats-Unis d'Amérique entretiennent de bonnes relations amicales avec le Togo depuis son indépendance en 1960. Ainsi, le gouvernement américain depuis lors collabore étroitement avec le gouvernement togolais, le secteur privé et les organisations de la société civile du pays. L'objectif est de favoriser un développement durable, une croissance économique et renforcer par la même occasion la coopération en matière de la sécurité; promouvoir la bonne gouvernance; favoriser des institutions démocratiques saines et élargir les soins de santé, l'éducation et les opportunités à tous les segments de la population.

## Economie ouest africaine

**La BOAD s'engage pour la stabilisation et le développement au Burkina Faso**

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat du Burkina Faso le Capitaine Ibrahim Traore a reçu en audience le 6 février 2023 à Ouagadougou, le Président de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Serge EKUE.



● Keziah KPATIDE

Les échanges entre le Président Traoré et son hôte ont porté sur les projets de développement de l'institution bancaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) au Burkina Faso. « Nous avons évoqué avec le Chef de l'Etat des sujets de développement et pour lesquels nous nous investissons. C'est la vocation même de la Banque ouest-africaine de développement que de traiter de sujets de développement », a indiqué le Président de la BOAD à sa sortie d'audience. Pour le président de l'institution financière sous régionale Serge EKUE, les échanges étaient surtout axés sur le Plan d'action pour la stabilisation et le développement « nous avons convenu avec le Chef de l'Etat des axes principaux de développement comme les questions d'infrastructures, d'agriculture, d'énergie, d'habitat social. ». Il faut préciser également que les deux parties ont évoqué la question du capital humain avec des secteurs comme la santé et l'éducation. « Et de ce point de vue, nous avons pu échanger avec le Chef de l'Etat sur ses priorités, et évoqué nos engagements respectifs. Nous avons pu constater que le Chef de l'Etat compte beaucoup sur la BOAD, qui est la banque de l'UEMOA, donc la banque du Bur-

kina Faso », a soutenu le président Serge EKUE. La BOAD s'est dit tout à fait disposée et disponible pour accompagner le Plan d'action pour la stabilisation et le développement. Par ailleurs, l'institution bancaire de l'UEMOA, qui fête ses 50 ans le 14 novembre 2023, a exprimé son soutien et sa solidarité à l'endroit du peuple burkinabè face à la crise sécuritaire et ses effets pervers. Il faut souligner que les objectifs de la BOAD, son champ d'application et ses priorités d'intervention, définis par ses statuts et la Déclaration de Politique générale mettent en œuvre une idée centrale qui est celle de la solidarité. Il a été assigné comme objectifs à la BOAD de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. Les statuts précisent que dans le choix des actions auxquelles elle portera concours, une considération particulière devra être donnée à celles susceptibles de faciliter le développement des Etats membres de l'Union les plus défavorisés par les conditions naturelles, et de concourir à l'intégration des économies des Etats de l'Union. La collecte des disponibilités intérieures aux fins du financement des actions de développement, l'animation du marché régional des capitaux

ainsi que le drainage des ressources extérieures vers la zone furent aussi des missions essentielles assignées à la Banque. Conçue comme une banque pour promouvoir l'intégration et la solidarité régionale, la BOAD finance la construction ou l'amélioration d'infrastructures nécessaires au développement, notamment en matière de communication, d'équipements hydrauliques, d'électricité, ... l'amélioration, la création ou le transfert de propriété des moyens de production et de distribution dans les secteurs rural et industriel, les études de préparation de projets. La BOAD intervient directement ou par l'intermédiaire de filiales, de fonds spéciaux constitués par elle ou d'institutions financières nationales. Ses interventions peuvent revêtir les formes suivantes : prise de participation, prêt à long et moyen termes, aval et bonification d'intérêts. Les Etats membres, les collectivités et établissements publics, les institutions financières, les organismes, entreprises et particuliers peuvent bénéficier de ses financements. Pour accroître l'efficacité de ses interventions, moduler son action et l'adapter au mieux, des fonds spéciaux ont été créés en son sein : fonds de bonification, fonds de garantie des avals et des rachats, fonds d'études.

# BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mercredi 8 février 2023

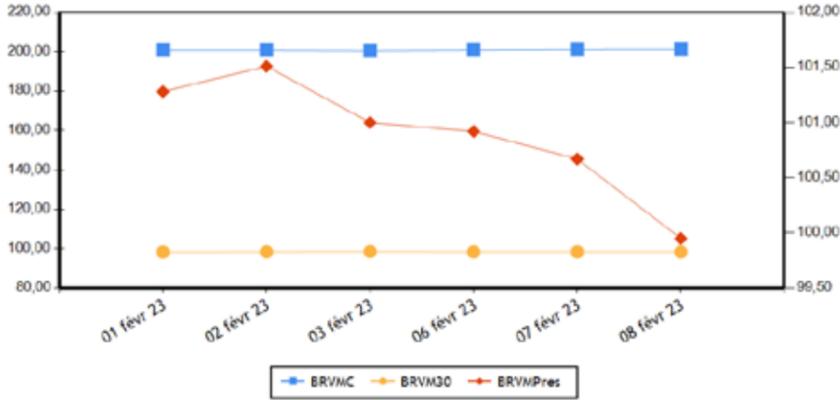
N° 28

<b>BRVM COMPOSITE</b>	<b>201,23</b>
Variation Jour	0,05 %
Variation annuelle	-0,98 %

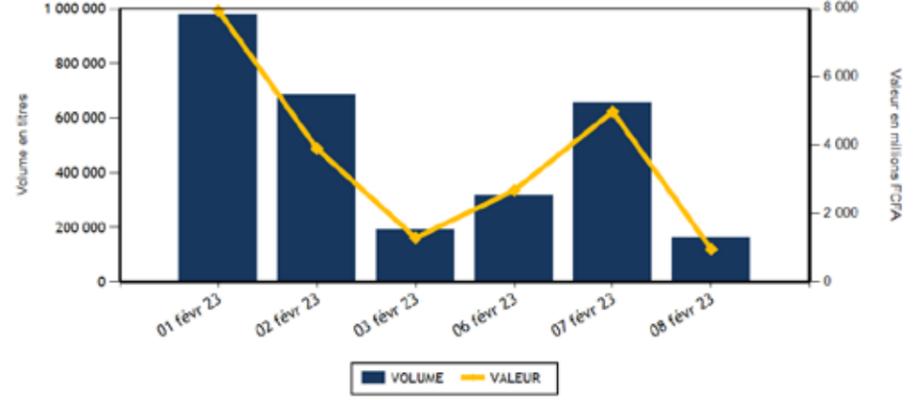
<b>BRVM 30</b>	<b>98,37</b>
Variation Jour	0,00 %
Variation annuelle	-1,63 %

<b>BRVM PRESTIGE</b>	<b>99,95</b>
Variation Jour	-0,72 %
Variation annuelle	-0,05 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 486 091 501 953	0,05 %
Volume échangé (Actions & Droits)	163 670	-46,38 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	946 248 227	-37,01 %
Nombre de titres transigés	41	-2,38 %
Nombre de titres en hausse	16	23,08 %
Nombre de titres en baisse	14	-6,67 %
Nombre de titres inchangés	11	-21,43 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	9 270 626 746 407	-0,01 %
Volume échangé	1 633	-99,53 %
Valeur transigée (FCFA)	15 899 000	-99,54 %
Nombre de titres transigés	8	60,00 %
Nombre de titres en hausse	2	
Nombre de titres en baisse	2	0,00 %
Nombre de titres inchangés	4	33,33 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAFCA CI (SAFC)	890	7,23 %	1,14 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	910	7,06 %	-2,15 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 330	5,98 %	-5,00 %
BANK OF AFRICA BF (BOABF)	5 790	5,27 %	11,35 %
NESTLE CI (NTLC)	7 240	5,00 %	-12,19 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BOLLORE (SDSC)	1 250	-7,06 %	-10,39 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	800	-5,88 %	-13,51 %
UNIWAX CI (UNXC)	755	-5,03 %	-1,95 %
ECOBANK TRANS. INCORP. TG (ETIT)	19	-5,00 %	0,00 %
FILTISAC CI (FTSC)	1 200	-4,00 %	-25,00 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	99,95	-0,72 %	-0,05 %	108 455	791 115 437	6,05
BRVM-PRINCIPAL	36	98,46	0,47 %	-1,54 %	55 215	155 132 790	9,76

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	97,21	1,56 %	-6,73 %	27 061	117 300 235	25,17
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	493,97	-0,05 %	0,98 %	32 809	458 031 375	9,04
BRVM - FINANCES	15	73,42	-0,19 %	-2,77 %	38 785	78 696 872	6,92
BRVM - TRANSPORT	2	307,10	-6,87 %	-10,13 %	9 704	12 381 415	4,88
BRVM - AGRICULTURE	5	286,10	-0,24 %	0,90 %	33 242	240 477 850	5,54
BRVM - DISTRIBUTION	7	364,25	1,47 %	1,59 %	17 059	34 570 805	26,54
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 209,20	3,16 %	3,16 %	5 010	4 789 675	11,77

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	8,19
Taux de rendement moyen du marché	7,73
Taux de rentabilité moyen du marché	8,79
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	114
Volume moyen annuel par séance	400 628,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 166 954 959,34

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	4,58
Ratio moyen de satisfaction	23,50
Ratio moyen de tendance	513,36
Ratio moyen de couverture	19,48
Taux de rotation moyen du marché	0,02
Prime de risque du marché	6,32
Nombre de SGI participantes	30

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)  
 Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottant)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'état

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma  
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01  
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85  
 Fax : +225 20 32 66 84  
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

PAYS DE L'UEMOA



## Côte d'Ivoire

## Le Conseil du Café-Cacao et l'union européenne mènent des réflexions sur les règlements européens sur la déforestation

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire, à travers Le Conseil du Café-Cacao, et les représentants de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire ont mené conjointement des réflexions au cours d'un atelier tenu ce mardi 7 février 2023 à l'hôtel Pullman, Plateau.



Selon une note transmise à Abidjan.net, l'objectif affiché est, d'une part, de s'appropriier le règlement de l'Union Européenne sur la déforestation imputable au café et au cacao et, d'autre part, de partager avec les partenaires le plan d'actions pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Cacao durable (SNCD). Présent à cette rencontre, le Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture et

du Développement Rural, Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUANI a souligné, à l'ouverture, « la nécessité pour la Côte d'Ivoire de maintenir un dialogue constant avec la Commission Européenne, de même qu'avec l'ensemble des parties prenantes pertinentes, afin de s'assurer que les décisions futures lui soient les plus favorables possibles, surtout pour la classification des produits par pays. Car,

en effet, la réglementation sur la déforestation comprend un système de classification par niveau de risque qui attribue aux pays tiers et à l'Union européenne un niveau de risque lié à la déforestation et à la dégradation des forêts (faible, standard ou élevé) par produit ». Le Ministre d'État a exhorté les experts ivoiriens et leurs partenaires à s'approprier le règlement de l'Union

Européenne sur la déforestation, en vue d'élaborer et de consolider des propositions de solutions permettant de garantir la continuité de l'accès du cacao ivoirien au marché de l'union Européenne, tout en invitant «l'Union Européenne à reconnaître également les multiples efforts entrepris par la Côte d'Ivoire en matière de durabilité de la chaîne de valeur du cacao». Le Conseil du Café-Cacao, rappelle dans le document qu'avec le changement climatique et la pression des consommateurs européens, de plus en plus sensibles et exigeants sur la question de la provenance et de la durabilité des produits qu'ils achètent, l'Union Européenne, premier consommateur mondial de chocolat, a décidé de légiférer sur l'importation de cer-

tains produits, tels que le café et le cacao, en vue de satisfaire les exigences de son marché. En clair, pour exporter du café ou du cacao sur le marché de l'Union Européenne, l'exportateur devra justifier que ce produit n'est pas une cause de déforestation ni de dégradation de la forêt. Si c'était le cas, il serait interdit sur ledit marché. Pour se conformer au règlement de l'Union Européenne, force est de reconnaître que Le Conseil du Café-cacao a multiplié les efforts à travers la mise en œuvre de plusieurs projets de durabilité. Notamment, le recensement des producteurs de café-cacao et de leurs vergers, la traçabilité du cacao ainsi que le programme d'agroforesterie. En outre, de nombreuses discussions entre le Gouvernement ivoirien et L'Union Européenne

sur le projet de règlement de la Commission Européenne relatif à « la mise à disposition sur le marché de l'Union, ainsi qu'à l'exportation de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts », auront permis de présenter et le règlement de l'UE, et les programmes de durabilité réalisés par Le Conseil du Café-Cacao. Le café et le cacao ne sont pas les seuls produits concernés. L'huile de palme, le bœuf, l'hévéa, le bois et le soja sont également sous le coup de cette réglementation, précise la note. Depuis le 5 décembre 2022, un accord tripartite entre la Commission Européenne, Le Conseil et le Parlement Européens a été trouvé en vue d'adopter ledit règlement.

## Zone industrielle de Bassa

## Sonatrel stabilise la fourniture d'électricité aux entreprises, 5 mois après l'incendie

Dans la nuit du 5 au 6 février 2023, la Société nationale de transport de l'électricité (Sonatrel) a démarré avec succès, le nouveau transformateur d'une capacité de 50 MVA (méga volt ampère) installé au poste dit « grands comptes » de Logbaba, dans la banlieue de Douala, la capitale économique camerounaise. C'est à partir de cet équipement névralgique que les entreprises installées dans la zone industrielle de Douala-Bassa sont approvisionnées en électricité.

«Nous sommes satisfaits de ce que la Sonatrel a respecté ses engagements avant même l'échéance prévue le 10 février 2023. Nous attendons maintenant de finaliser la procédure de raccordement de nos industries directement à la haute tension, ainsi que l'arrivée du 2e transformateur de réserve de 50 MVA courant mai-juin 2023, comme promis par la Sonatrel», confie Patrice Yantho, le coordinateur de l'Organisation camerounaise des industries de transformation de l'acier (Ocita), dont les membres sont les principaux consommateurs de l'énergie

électrique dans le pays. De bonnes sources, le transformateur qui vient d'être installé à Logbaba vient enfin stabiliser la fourniture de l'énergie électrique dans la zone industrielle de Douala-Bassa, perturbée depuis le 20 septembre 2022, soit près de cinq mois maintenant. En effet, ce jour-là, un incendie a consumé le premier transformateur de 50 MVA installé au poste de Logbaba, privant les entreprises d'électricité pendant plus de 20 jours. Pour pallier au plus pressé, la Sonatrel, société publique à laquelle revient la gestion du réseau de transport

de l'électricité dans le pays, avait dû installer un équipement de 36 MVA au poste de Logbaba. Sauf que cet équipement de plus faible capacité imposait le rationnement de l'énergie aux entreprises.

Plan de mise à niveau des réseaux électriques

En effet, peut-on lire dans une lettre d'appel au secours adressée le 24 octobre 2022 au ministre de l'Eau et de l'Énergie par l'Ocita, «(...) ledit transformateur, avec une capacité presque égale à la somme des trois puissances appelées et souscrites (par les mé-

tallurgistes, soit 34 MW, NDLR), ne permet pas un fonctionnement optimal de nos unités de production, avec des interruptions journalières quasi-permanentes (à minima 5 interruptions par jour, pour un temps de reprises de nos ouvrages de production estimé à 2 heures, du fait de la particularité de la transformation de l'acier)». Ces plaintes des entreprises, portées principalement par les transformateurs de l'acier, ont finalement trouvé une oreille attentive auprès du ministère de l'Eau et de l'Énergie et de la Sonatrel. Mais, de sources internes au secteur de

l'électricité, bien que la Sonatrel promette d'apprêter un 2e transformateur de réserve courant mai-juin 2023, pour pallier à tout autre incident pouvant survenir sur le poste de Logbaba, la sécurisation définitive de l'approvisionnement des entreprises et des ménages en électricité reste et demeure la mise en œuvre effective du plan de mise à niveau des réseaux électriques de Douala et de Yaoundé, les deux principales villes du pays. Ce plan, qui prévoit des investissements aussi bien sur les lignes de transport (Sonatrel) que de distribution

(Eneo), va permettre, apprend-on, la construction d'une deuxième ligne de secours à côté de chaque ligne de transport et de distribution existante. De manière à pouvoir immédiatement basculer sur les lignes de secours en cas d'incident sur la ligne principale. Ce mécanisme devrait permettre d'assurer la continuité du service public de l'électricité, en dépit des incidents sur les réseaux de transport et de distribution devenus légion dans le pays, avec des conséquences socio-économiques déplorables. investir au Cameroun

## Tourisme

## Le projet de valorisation du site de Koutammakou au coeur d'un atelier

Le développement et la promotion du secteur touristique inscrit dans la feuille de route gouvernementale à l'horizon 2025, à travers son projet 19 dans son axe stratégique 2 intitulé « Développer une offre touristique de loisirs » se poursuit.



Le jeudi 02 Février 2023, le Ministre de la Culture et du Tourisme, Dr Kossi Lamadokou a présidé l'atelier de validation de l'étude de faisabilité pour le projet de valorisation du site de Koutammakou, le seul site togolais à ce jour classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2004. La séance s'est tenue à Livingstone Eco village, sis à Davié, en présence des autorités de la localité de Zio et ceux venant de la zone d'implantation du site, notamment le Préfet de la Kéran, le Maire de la Commune de la Kéran 3, le Chef canton de Nadoba, des Directeurs Centraux, des Représentants de différents ministères et institutions de la République et de

l'ordre des architectes et des acteurs des secteurs culture – tourisme. L'objectif est d'examiner le rapport d'étude de faisabilité du projet de valorisation dudit site réalisé par un cabinet commis par le ministère de la culture et du tourisme puis de produire un document consolidé digne de la renommée du Koutammakou. » Cette étude est donc censée nous donner les clés d'un développement harmonieux de ce paysage, en adéquation avec notre devoir de protection de ce patrimoine culturel et sans oublier les impératifs liés à son label UNESCO », a souligné le Ministre Lamadokou. » Il vous revient durant toute cette journée de travail de plancher sur ce rapport provisoire et

je compte sur votre professionnalisme et votre sens du travail bien fait pour qu'au sortir de cet atelier, le document que vous aurez validé puisse assurer le respect, le développement et la promotion de ce patrimoine culturel, au profit de la communauté nationale et internationale », a exhorté le garant de la culture et du tourisme à l'endroit des différents participants dudit atelier. Rappelons que cette étude permettra la planification de plusieurs activités à même de faire du site de koutammakou un pôle d'attraction culturel, touristique et surtout économique au bénéfice des populations locales, nationales et à toute la communauté internationale.

## D1 Lonato

## L'Asck ralentit à Lomé et laisse s'échapper l'Asko

Lors de ce 17ème chapitre, l'As Binah est venu à bout de Kakadl (0-1), et conserve la 3ème place sur le podium. De son côté, l'Asko a infligé une défaite 3-0 à Espoir de Zio. En déplacement à Lomé, l'Asck a été accrochée par l'Entente II. La 17ème journée démarrée samedi se refermera mercredi par la confrontation entre Sara Fc et l'As Togo Port.

La Fédération Togolaise de Football (FTF) est représentée à ce rendez-vous international par son président, le Colonel Guy Kossi Akpovy et le Secrétaire Général, Hervé Tété Agbodan. «Ce séminaire permet aux associations membres de se familiariser avec les nouvelles modalités et les mesures de contrôle que la FIFA met en place pour l'octroi, la gestion et le contrôle d'utilisation de ces fonds», a indiqué le président de la FTF, le Colonel Kossi Akpovy. De la gauche vers la droite, photo du président de la FTF, le Colonel Guy Akpovy et du Secrétaire Général, Hervé Tété Agbodan. Nouvelle mouture du programme d'investissement de la FIFA, Forward 3.0 débuté en janvier 2023 propose

un financement plus exhaustif, ainsi qu'un meilleur soutien aux projets de développement du football partout dans le monde. Depuis sa création en 2016, FIFA FORWARD a déjà distribué plus d'USD 2,8 milliards à divers projets, qui ont en commun de fournir une réponse pertinente et locale aux besoins des six confédérations et des 211 associations membres de la FIFA. Le cycle quadriennal qui s'achèvera en 2026 se caractérise par une augmentation de près de 30% des fonds alloués aux investissements développement du football. Cette évolution s'explique par les choix de gouvernance de la nouvelle FIFA depuis 2016, ainsi que par la consolidation de sa situation financière.

Devenu l'un des programmes de développement les plus importants dans le domaine du Football, FIFA Forward est conçu pour fournir un soutien intégral et sur mesure aux associations membres, aux unions régionales et aux confédérations. Le programme Forward 1.0 a d'ailleurs permis à la Fédération Togolaise de Football (FTF) de se doter aujourd'hui d'un bloc technique fonctionnel. Concernant le Forward 2.0, l'instance faîtière de gestion du football national a soumis pour financement le projet de construction d'un Centre Technique National (CTN) à Bagbé, localité située à près de 40 km au Nord-Ouest de la capitale togolaise

## Séisme en Turquie

## Le footballeur Christian Atsu retrouvé vivant sous les décombres

Il était introuvable depuis la veille. Au lendemain du puissant séisme meurtrier, de magnitude 7,8, suivi de répliques, qui ont ébranlé, lundi 6 février, le sud de la Turquie et la Syrie voisine, causant la mort de plusieurs milliers de personnes, selon un bilan encore provisoire, les secours se démènent pour extirper les survivants des décombres. Parmi les supposées victimes se trouvait le footballeur Christian Atsu. Passé par Porto, Chelsea et Newcastle, l'international ghanéen de 31 ans, qui évolue à Hatayspor (D1 turque) depuis septembre dernier, était porté disparu.

Il a finalement été retrouvé vivant, mais blessé, mardi 7 février, après de longues heures sous les gravats. «Christian Atsu a été sorti (des décombres, ndlr) blessé», a annoncé à Radyo Gol Mustafa Özat, porte-parole du club turc, basé à Antakya, en bordure de Méditerranée. «Notre directeur sportif, Taner Savut, est malheureusement toujours sous les décombres.» Retrouvé avec son coéquipier Onur Ergün, au niveau du parking de leur immeuble effondré, l'attaquant des Black Stars a été conduit à l'hôpital. Une information corroborée à la radio ghanéenne Asaase par l'ambassadrice en Turquie, Francisca Ashietey-Odunton. «J'ai de bonnes nouvelles. Je

viens d'être informée par le président de l'association ghanéenne que Christian Atsu a été retrouvé à Hatay», a-t-elle confirmé. «Christian Atsu a été secouru avec succès des décombres de l'immeuble qui s'est effondré et reçoit actuellement des soins», a informé sur Twitter la Fédération ghanéenne de football (GFA). M a l a t y a s p o r pleure son gardien Dans les heures qui ont suivi le tremblement de terre, plusieurs joueurs ou membres du staff d'Hatayspor - l'attaquant Bertug Yildirim, les défenseurs Kerim Alici et Burak Öksüz ou encore l'entraîneur adjoint Murat Bel, notamment - ont été extraits ou sont sortis vivants par leurs propres moyens des décombres.

«Hatay(spor) a été profondément affecté. Nous nous dirigeons vers la fin des heures les plus dangereuses», a poursuivi le responsable de l'actuel 14e de Süper Lig, le championnat turc. Malheureusement, tous n'ont pas eu cette chance. Le corps sans vie d'Ahmet Eyüp Türkaslan, gardien du Yeni Malatyaspor (D2 turque), a été retrouvé sans vie, piégé dans les débris de son immeuble, d'où sa femme avait été sauvée quelques heures plus tôt. En Syrie, à Jableh, à 80 kilomètres à vol d'oiseau de la frontière avec la Turquie, l'ancien international syrien Nader Joukhadar n'a lui non plus pas survécu au séisme. L'entraîneur, âgé de 45 ans, a été tué aux côtés de son fils.

# Parce que quand on aime, on ne compte pas

Pour tout achat de +1000000 FCFA, nous offrons des dîners ou déjeuners pour deux et de nombreux cadeaux



Offre non valable pour les achats entreprises.

# 1 Million Pour toi chaque jour

Souscris à ton forfait à partir de 300F

**\*909#**



Souscris à un forfait Ça c'est moi, Net, Voix, ou Mixte à partir de 300F pour être éligible au tirage au sort. Promo valable du 7 Décembre 2022 au 4 Février 2023 Service Client: 888

togocom.tg **Avancer. Pour vous. Pour tous.**

